



Union Française
des Amateurs d'Armes

Le Président
Jean-Jacques BUIGNE
09 52 23 48 27 - jjbuigne@armes-ufa.com

Fédération des collectionneurs
du patrimoine militaire



Monsieur Pascal Girault
Ministère de l'Intérieur
Chef du Service Central des Armes
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE

La Tour du Pin le 4 septembre 2019

Lettre suivie n° LP : 1K 027 812 8569 0

Objet : problématique du coût de la neutralisation.

Monsieur l'Administrateur Général,

Vous connaissez la problématique du coût de la neutralisation des armes en France. Nous avons écrit au Premier Ministre en date du 21 juin 2019. Et son Chef de Cabinet nous a répondu le 24 juillet 2019 que le dossier avait été transmis au Ministre de l'Intérieur. C'est donc tout naturellement votre service qui va devoir trouver une solution.

Vous savez que pour les armes de poing, le prix de la neutralisation a augmenté de 400 % en 15 ans. Il est devenu dissuasif pour les collectionneurs. Et les armes qui auraient pu être régularisées restent bien caché au fond des placards. Cela d'autant plus que le résultat de la neutralisation voulue par l'Europe, fait perdre tout intérêt historique à l'arme ainsi « *dénaturée* ». ».

Quant à la neutralisation des armes de gros calibre, c'est encore pire, le coût a augmenté de plus de 600% sur la même période.

Même si ce prix peut être en partie justifiée par les normes de neutralisation de petit calibre, qui sont plus longues à mettre en œuvre depuis 2018, il est surtout dû à l'absence de concurrence, puisque c'est le seul organisme qui a été désigné par l'Art. 3 de l'arrêté du 28 janvier 2019 est le BNE de St-Etienne. Cela alors que l'article 2 du règlement européen (UE) 2015/2403 prévoit « *La neutralisation des armes à feu est effectuée par des entités publiques ou privées ou par des personnes habilitées à le faire conformément à la législation nationale* ». Pour permettre cette ouverture à la concurrence, il suffirait de modifier l'arrêté du 28 janvier 2019 et prévoir que des « *organisme privés* » (armuriers) agréés par l'état, puissent pratiquer cette neutralisation.

Restant à l'entière disposition de vos services pour toute précision qu'ils souhaiteraient obtenir, je vous prie, Monsieur l'Administrateur Général d'agrèer l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Jacques BUIGNÉ
Président de l'UFA et la FPVA

Pj:

- Notre courrier du 21 juin 2019 au Premier Ministre,
- La réponse du 24 juillet 2019 du Chef de Cabinet du Premier Ministre.